



# Information concernant l'outplacement



**CE**<sup>VO</sup><sub>FO</sub>**RA**

# Contenu



3

Vous avez été licencié. Qui va vous aider ?

---

3

Le Cefora et le reclassement professionnel

---

4

Que me propose le Cefora ?

---

7

Un reclassement par des professionnels

---

7

Le programme d'outplacement : tout ce dont vous pouvez bénéficier

---

10

Vous avez trouvé un nouvel emploi ?

---

10

Documents à remplir pendant et à la fin de votre programme d'outplacement

---

11

Personnes de contact

# Information concernant l'outplacement

---

## **Vous avez été licencié. Qui va vous aider ?**

Actuellement, vous vivez probablement une situation peu confortable. Grâce au Cefora, vous allez bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien de qualité : c'est le reclassement professionnel. Le Cefora va transformer votre licenciement en un projet professionnel. **Objectif de ce projet : retrouver un emploi.**

Bien sûr, il faut tenir compte de vos compétences, de vos envies et de vos motivations. Vous avez les atouts. Le Cefora est là pour les valoriser.

## **Le Cefora et le reclassement professionnel**

Le Cefora est le Centre de Formation sectoriel de la Commission Paritaire Auxiliaire pour Employés (Commission Paritaire 200). Ce centre a pour objectif de promouvoir la formation et l'emploi.

Le Cefora a été désigné par les partenaires sociaux de ce secteur afin d'organiser un programme de reclassement professionnel pour les entreprises relevant de la Commission Paritaire 200. Par conséquent, le Cefora prend en charge les obligations de l'employeur telles que décrites dans la CCT 82 bis, dans la CCT sectorielle du 10/07/2014 et dans l'AR du 22/04/2009.

Le Cefora a mis sur pied un programme d'encadrement pour les employés licenciés en collaboration avec des professionnels de l'outplacement.



## Que me propose le Cefora ?

Vous avez reçu une lettre ou un e-mail de confirmation avec la catégorie applicable dans votre cas.

### Catégorie 1

1/12ème de la rémunération annuelle est de 3.000 €

maximum - valeur de l'offre de reclassement professionnel 3.000 €

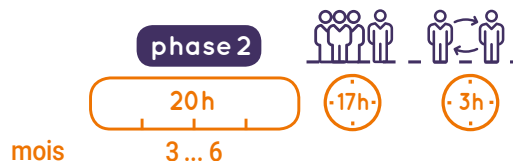
#### >> phase 1

Pendant les deux premiers mois, vous bénéficiez de 12 heures d'accompagnement en groupe, de 4 heures d'accompagnement individuel et de 4 heures de conseils en formation.



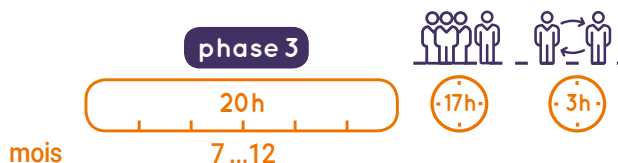
#### >> phase 2

Pendant les quatre mois suivants, vous bénéficiez de 17 heures d'accompagnement en groupe et de 3 heures d'accompagnement individuel.



#### >> phase 3

Pendant les six derniers mois, vous bénéficiez à nouveau de 17 heures d'accompagnement en groupe et de 3 heures d'accompagnement individuel.



**Catégorie 2**

1/12ème de la rémunération annuelle se situe entre 3.001 € et 4.200 €  
 - valeur de l'offre de reclassement professionnel 4.200 €

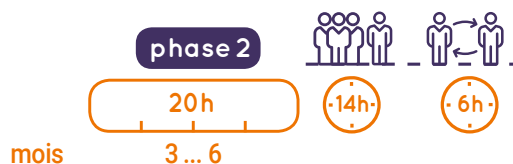
**phase 1**

Pendant les deux premiers mois, vous bénéficiez de 9 heures d'accompagnement en groupe, de 7 heures d'accompagnement individuel et de 4 heures de conseils en formation.



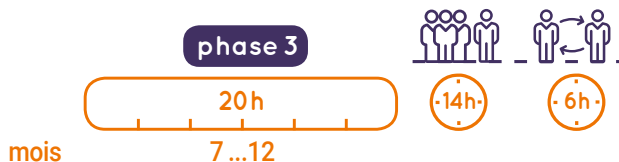
**phase 2**

Pendant les quatre mois suivants, vous bénéficiez de 14 heures d'accompagnement en groupe et de 6 heures d'accompagnement individuel.



**phase 3**

Pendant les 6 derniers mois, vous bénéficiez à nouveau de 14 heures d'accompagnement en groupe et de 6 heures d'accompagnement individuel.



**Catégorie 3**

1/12ème de la rémunération annuelle est de 4.201 € minimum  
- valeur de l'offre de reclassement professionnel 5.500 €

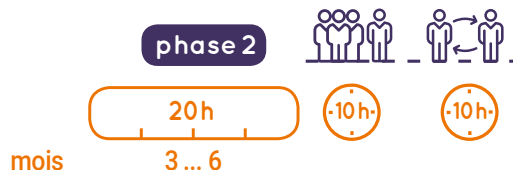
>> **phase 1**

Pendant les deux premiers mois, vous bénéficiez de 8 heures d'accompagnement en groupe, de 8 heures d'accompagnement individuel et de 4 heures de conseils en formation.



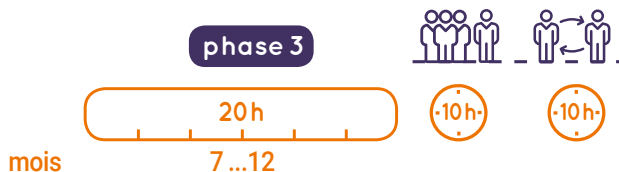
>> **phase 2**

Pendant les quatre mois suivants, vous bénéficiez de 10 heures d'accompagnement en groupe et de 10 heures d'accompagnement individuel.



>> **phase 3**

Pendant les six derniers mois, vous bénéficiez à nouveau de 10 heures d'accompagnement en groupe et de 10 heures d'accompagnement individuel.





## Un reclassement par des professionnels

Le Cefora vous offre un programme d'outplacement professionnel et complet. Ce programme s'appuie sur un encadrement réalisé par des consultants spécialisés. Ceux-ci vous accompagnent dans votre recherche d'emploi et vous dispensent des conseils en formations, en adéquation avec vos objectifs personnels afin de vous perfectionner.

### Accompagnement professionnel

Tous nos coaches travaillent pour des bureaux d'outplacement spécialisés, qui répondent à toutes les exigences réglementaires pour pouvoir exercer ces activités. Nos coaches sont là pour analyser votre situation, pour vous aider, pour vous conseiller et pour vous guider. À la fin de cette brochure, vous trouverez les coordonnées de votre bureau d'outplacement et de votre coach attitré.

### Conseils en formation

En outre, nos conseillers en formation vous conseillent sur les différentes possibilités de formation au sein et en dehors du Cefora. Vous trouverez les coordonnées de votre conseiller en formation à la fin de la brochure.

## Le programme d'outplacement: tout ce dont vous pouvez bénéficier

Tout est mis en œuvre pour vous offrir un bon équilibre entre accompagnement en groupe et accompagnement individuel. En fonction de votre situation personnelle, votre coach détermine avec vous la forme que doit prendre votre accompagnement individuel.

**première phase****20 heures réparties sur 2 mois****Accompagnement en groupe et individuel**

- » soutien psychologique après le licenciement,
- » élaboration d'un bilan personnel de compétences,
- » élaboration d'une campagne personnelle de recherche d'emploi,
  - » recours aux différents canaux (internet, réseaux sociaux, presse, réseau personnel...)
  - » inscription sur certains sites d'offres d'emploi
  - » rédaction d'un CV et de lettres de motivation
- » préparation aux entretiens d'embauche et tests,
- » soutien logistique et administratif. Vous pouvez utiliser l'infrastructure de votre bureau d'outplacement durant les périodes d'ouverture prédéfinies.

**Conseils en formation – maximum 4 heures par personne**

Votre conseiller en formation détermine avec vous vos besoins en formation les plus urgents. Il vous aide à vous inscrire aux différentes formations.

**Informations sur l'offre de formation du Cefora**

- » Formations courtes pour employés (maximum 5 jours) :
  - » Rendez-vous sur [www.cefora.be](http://www.cefora.be) pour découvrir le thème, le lieu et les dates de nos différentes formations.
  - » Votre conseiller en formation se chargera de votre inscription.
- » Formations plus longues pour les demandeurs d'emploi :
  - » Ces formations ont pour objectif de vous préparer à un emploi déterminé et vous permettent de vous réorienter ou de vous perfectionner.
  - » Le Cefora forme des demandeurs d'emploi dans plus de 30 domaines différents. Ces formations de jour à temps plein comportent un volet théorique (3 à 9 mois) et un stage en entreprise non rémunéré (4 à 6 semaines). Grâce à ce stage, les participants ont l'occasion de mettre en pratique les connaissances acquises.





- Intéressé par une formation de ce genre ?
  - Rendez-vous sur [www.cefora.be](http://www.cefora.be) pour découvrir nos formations pour demandeurs d'emploi.
  - Demandez les coordonnées de l'organisateur de la formation à votre conseiller en formation. L'organisateur vous invitera ensuite à une séance d'information ou à un entretien de sélection.
  - Si vous entamez ce genre de formation, votre programme d'outplacement prendra fin.

### Informations sur les autres possibilités de formation

- Formations en dehors de l'offre du Cefora
  - VDAB/Forem/Bruxelles Formation,
  - Enseignement,
  - Formations des classes moyennes et formations privées.
- Formations avec frais d'inscription
- Vous désirez suivre une formation de votre propre initiative et à vos frais en dehors de l'offre du Cefora ?  
Vous avez droit, sous certaines conditions, à une intervention de maximum 375 €. Votre conseiller en formation vous aidera à remplir le formulaire de demande.

### Deuxième phase 20 heures réparties sur 4 mois

- Mise au point après la première phase.
- Accompagnement en vue de la négociation d'un nouveau contrat de travail.
- Soutien logistique et administratif.

### Troisième phase 20 heures réparties sur 6 mois

- Mise au point après la première et la deuxième phase.
- Accompagnement en vue de la négociation d'un nouveau contrat de travail.
- Soutien logistique et administratif.



## Vous avez trouvé un nouvel emploi ?

Félicitations ! Votre procédure d'outplacement prend fin à ce moment-là.

Imaginons que vous perdiez votre nouvel emploi dans les trois mois : vous pourriez alors reprendre votre procédure d'outplacement là où vous vous étiez arrêté. Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir une demande écrite dans le courant du mois.

Le programme d'accompagnement prend fin lorsque la période prévue au départ, et déterminée par le programme suivi, est écoulée.

## Documents à remplir pendant et à la fin de votre programme d'outplacement

- Tableau d'enregistrement des heures du bureau d'outplacement : après chaque contact avec votre coach, vous signez un tableau de présence.
- Tableau d'enregistrement du conseiller en formation : vous signez la liste des présences après la séance d'information collective ainsi qu'après l'entretien individuel.
- Formulaire d'évaluation : au terme du module 1, votre coach vous envoie un lien vers un formulaire d'évaluation en ligne à compléter. Il en sera de même dans le cas où vous trouvez un nouvel emploi ou si vous suivez une formation de longue durée.
- Formulaire de suivi : 6 mois après votre programme d'outplacement, le Cefora vous fera parvenir un formulaire de suivi, vous demandant quelle est votre situation professionnelle actuelle.



## Personnes de contact

### Cefora

Votre conseiller en formation

Prénom & Nom	Numéro de téléphone	E-mail
<hr/>	<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>	<hr/>

### Bureau d'outplacement

Votre coach

Prénom & Nom	Numéro de téléphone	E-mail
<hr/>	<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>	<hr/>

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de nos services, ou si vous voulez introduire une plainte dont vous ne pouvez pas discuter plus en avant avec votre coach en outplacement ou votre conseiller en formation, n'hésitez pas à contacter le Cefora par e-mail à cette adresse : [ombudsman@cevora.be](mailto:ombudsman@cevora.be).



**Le Cefora aide les employé(e)s à se préparer aux métiers de demain. Des métiers et talents dont les entreprises ont besoin pour rester dynamiques. Comment ? Grâce à des expériences d'apprentissage vous permettant de développer vos talents et qui vous aident à véritablement progresser.**

Il y a 1 chance sur 4 que votre employeur ait déjà cotisé pour notre offre de formations. En effet, nous nous focalisons sur les 55 000 entreprises et 440 000 employés qui font partie de la commission paritaire 200 – c'est cette commission paritaire qui finance notre fonctionnement. Ce qui signifie que 1 employé(e) sur 4 en Belgique peut bénéficier de nos services.

Cefora asbl  
Avenue E. Plasky 144 - 1030 Bruxelles  
Tél. 0800 59 222 - [contact@cefora.be](mailto:contact@cefora.be)

[www.cefora.be](http://www.cefora.be)

L'asbl Cefora est gérée de façon paritaire par les partenaires sociaux de la CPAE : CGSLB-ACLVB, SETCa-BBTK, NVK-LBC, CNE, FEB-VBO et ses fédérations membres ainsi que UCM et UNIZO.

**CE<sup>VO</sup><sub>FO</sub>RA** **Formez-vous**  
créez votre futur